

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Heat Transfer Oil XW 15 HT**

Date de révision: 27.01.2026

Code du produit: 778009

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

ADDINOL Heat Transfer Oil XW 15 HT

Nom de la substance: Dibenzylbenzene, ar-methyl derivative  
Numéro d'Enregistrement 01-2119488667-17-0000  
REACH:  
N° CAS: 53585-53-8  
N° CE: 258-649-2  
UFI: AJPG-S748-F20X-N1R1

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/de la préparation**

Fluide(s) caloporteur(s)

**1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: ADDINOL Lube Oil GmbH  
4609  
Rue: Am Haupttor  
Lieu: D-06237 Leuna  
Téléphone: +49 (0) 3461 845-0 Téléfax: +49 (0) 3461 845-555  
E-mail: info@addinol.de  
Interlocuteur: Service technique  
Internet: www.addinol.de  
Service responsable: Service technique d'ADDINOL

**Fournisseur**

Société: ADDINOL Lube Oil GmbH  
Gebäude 4609  
Rue: Am Haupttor  
Lieu: D-06237 Leuna  
Téléphone: +49 (0) 3461 845-206 Téléfax: +49 (0) 3461 845-555  
E-mail: info@addinol.de  
Interlocuteur: Anwendungstechnik A. Flach  
Internet: www.addinol.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Giftnotruf Berlin +49 (0) 30 30686700**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Repr. 1B; H360FD  
Asp. Tox. 1; H304  
Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Dibenzylbenzene, ar-methyl derivative

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ADDINOL Heat Transfer Oil XW 15 HT

Date de révision: 27.01.2026

Code du produit: 778009

Page 2 de 12

Mention  
d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



## Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
 P331 NE PAS faire vomir.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

## Étiquetage particulier de certaines préparations

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

## Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

**2.3. Autres dangers**

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.  
 Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.  
 Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

## Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
53585-53-8	Dibenzylbenzene, ar-methyl derivative			100 %
	258-649-2		01-2119488667-17-0000	
	Repr. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 1; H360FD H304 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
53585-53-8	258-649-2	Dibenzylbenzene, ar-methyl derivative	100 %
	par inhalation: CL50 = >0,24 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >= 10000 mg/kg Aquatic Chronic 1; H410: M=10		

## Information supplémentaire

DMSO-Extract &lt; 3 %; IP 346. Système de classification : la classification correspond aux listes CE actuelles

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Heat Transfer Oil XW 15 HT**

Date de révision: 27.01.2026

Code du produit: 778009

Page 3 de 12

complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Consulter un médecin en cas de malaise.

**Après inhalation**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. Brouillard d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Heat Transfer Oil XW 15 HT**

Date de révision: 27.01.2026

Code du produit: 778009

Page 4 de 12

infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Section 12: Informations écologiques

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Éviter la formation de brouillard d'huile. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

**Préventions des incendies et explosion**

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/ ] antidéflagrant. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Comburant

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire, gel, forte chaleur.

Température de stockage conseillée : 5 - 40°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Indications détaillées: voir notice technique.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Heat Transfer Oil XW 15 HT**

Date de révision: 27.01.2026

Code du produit: 778009

Page 5 de 12

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
53585-53-8	Dibenzylbenzene, ar-methyl derivative		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3,5 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,87 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental	Valeur	
53585-53-8	Dibenzylbenzene, ar-methyl derivative	
Eau douce	0,000028 mg/l	
Eau de mer	0,000003 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,11 mg/kg	
Sédiment marin	0,11 mg/kg	
Intoxication secondaire	11,1 mg/kg	
Sol	2 mg/kg	

**Conseils supplémentaires**

Recommended limit value for oil mist  
TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>  
STEL: 10 mg/m<sup>3</sup>

Le produit ne contient pas des quantités de composés ayant des valeurs limites d'exposition professionnelles à surveiller. Les limites sont basées sur la réglementation valide au jour de leur création.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : DIN EN ISO 16321

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN ISO 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré).

Épaisseur du matériau des gants: 0.4 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Heat Transfer Oil XW 15 HT**

Date de révision: 27.01.2026

Code du produit: 778009

Page 6 de 12

Épaisseur du matériau des gants: 0.2 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

**Protection respiratoire**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre contre les gaz et vapeurs organiques de type A - point d'ébullition &gt; 65 ° C: A1: &lt;1000 ppm; A2: &lt;5000 ppm; A3: &lt;10 000 ppm.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide		
Couleur:	incolore, jaune		
Odeur:	caractéristique		
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation:	-39 - -32 °C	Testé selon la méthode	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	390 °C	ASTM D 1078	
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible		
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible		
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible		
Point d'éclair:	200 °C	DIN EN ISO 22719	
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible		
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible		
pH-Valeur:	non applicable		
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	16,5 mm <sup>2</sup> /s	DIN 51562	
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble		
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	> 6	OECD (TG) 117	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	<0,01 hPa		
Densité (à 15 °C):	1,045 g/cm <sup>3</sup>	DIN 51757	
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible		
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible		

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

-34 °C DIN ISO 3016

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Heat Transfer Oil XW 15 HT**

Date de révision: 27.01.2026

Code du produit: 778009

Page 7 de 12

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

**10.5. Matières incompatibles**

Réagit avec les : Comburant, fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange non-testé.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
53585-53-8	Dibenzylbenzene, ar-methyl derivative				
	orale	DL50 mg/kg >= 10000	Rat	Study report (1984)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg > 2000	Rat	Study report (1990)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l >0,24	Rat		OCDE 403

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. (Dibenzylbenzene, ar-methyl derivative)

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ADDINOL Heat Transfer Oil XW 15 HT

Date de révision: 27.01.2026

Code du produit: 778009

Page 8 de 12

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

non applicable

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
53585-53-8	Dibenzylbenzene, ar-methyl derivative					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 0,32	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>0,016	72 h	Skeletonema costatum	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>0,029	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>0,0046	14 d	Leuciscus idus (aunée dorée)	OCDE 204
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	>0,0014	21 d	Daphnia magna	OCDE 211

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
53585-53-8	Dibenzylbenzene, ar-methyl derivative				
		65%	62		

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
53585-53-8	Dibenzylbenzene, ar-methyl derivative	>6

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Heat Transfer Oil XW 15 HT**

Date de révision: 27.01.2026

Code du produit: 778009

Page 9 de 12

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

130308 Huiles et combustibles liquides usagés (sauf les huiles alimentaires et les huiles usagées figurant aux chapitres 05, 12 ou 19); Huiles isolantes et huiles caloporteuses usagées; Huiles isolantes et huiles caloporteuses synthétiques; déchet spécial

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 3082

**d'identification:****14.2. Désignation officielle de**

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

**transport de l'ONU:**

9

**14.3. Classe(s) de danger pour le****transport:****14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 3082

**d'identification:****14.2. Désignation officielle de**

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

**transport de l'ONU:**

9

**14.3. Classe(s) de danger pour le****transport:****14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité exceptée:

E1

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 3082

**d'identification:**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Heat Transfer Oil XW 15 HT**

Date de révision: 27.01.2026

Code du produit: 778009

Page 10 de 12

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: 274 335 969

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

EmS: F-A, S-F

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3082

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158 A197 A215

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G

Passenger LQ: Y964

Quantité exceptée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964

IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: Dibenzylbenzene, ar-methyl derivative

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Unless specified otherwise, general measures for safe transport must be followed.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Heat Transfer Oil XW 15 HT**

Date de révision: 27.01.2026

Code du produit: 778009

Page 11 de 12

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,14,15.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Heat Transfer Oil XW 15 HT**

Date de révision: 27.01.2026

Code du produit: 778009

Page 12 de 12

**Abréviations et acronymes**

Asp. Tox: Danger par aspiration

Repr: Toxicité pour la reproduction

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route; ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; ATE - Estimations de la toxicité aiguë; CAO - Compagnie aérienne cargo; CAS - Service des résumés chimiques; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Convention relative aux transports internationaux ferroviaires; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.